



Lundi 06 Mars 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 38
- Convocation du : 28 février 2023
- Affichage de la convocation : 28 février 2023

► DÉLIBÉRATION N° DEL\_013\_2023

► **OBJET : Point n° 13 - MISE À JOUR DE L'ANNEXE FINANCIÈRE À LA CONVENTION AVEC MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION POUR LE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PERMETTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE DE LA GROSNE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Jean-Philippe BELVILLE, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

► **EXCUSÉ :**

Monsieur Philippe SCHNEBERGER donne pouvoir à Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE.

\*\*\*\*

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Gérard COLON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER**

L'aménagement de la rue de la Grosne constitue la clé de liaison entre le Port de MÂCON et les axes autoroutiers (A6/A406) et va supporter des flux de poids lourds de plus en plus importants.

La rue de la Grosne relève simultanément de la compétence de deux collectivités :

- la voirie située du diffuseur de l'A406 jusqu'à l'entrée d'Aproport a été déclarée d'intérêt communautaire,
- la voirie située de l'entrée d'Aproport jusqu'à la rue des Frères Lumière relève de la Ville de MÂCON.

Afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer la cohérence du projet, l'organisation est la suivante :

- la maîtrise d'ouvrage est assurée par MBA pour le compte des deux collectivités (MBA et la Ville de MÂCON) par l'intermédiaire de la conclusion d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (« co-maîtrise d'ouvrage ») entre la Ville et MBA ;
- la maîtrise d'œuvre est assurée, sur saisine de MBA, par les services techniques de la Ville de MÂCON dans le cadre de la convention de mise à disposition des services entre la Ville de MÂCON et MBA.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020.

Les marchés de travaux de l'aménagement de la rue de la Grosne ont été notifiés le 16 juillet 2021 aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : VRD – EIFFAGE/DEGATA,
- Lot 2 : ÉCLAIRAGE PUBLIC – SMEE,
- Lot 3 : SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE – MIDI TRAÇAGE,
- Lot 4 : DISPOSITIF DE RETENUE (GLISSIÈRE BOIS) – AER.

Selon l'article 2.2 de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, il est nécessaire de répartir financièrement les coûts des travaux pour chaque entité. Étant donné que les travaux sont terminés et que les décomptes généraux et définitifs sont signés, il est nécessaire d'acter les coûts réels et de mettre à jour la répartition des coûts pour la Ville de MÂCON et MBA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2018-081 du Conseil Communautaire de MBA en date du 28 juin 2018 complétant la liste des voiries d'intérêt communautaire des rues Ampère et de la Grosne,

Vu la délibération n° DEL\_084\_2020 du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 relative à la mise à disposition à MBA du tronçon sud de la rue de la Grosne et de la rue Ampère,

Vu la délibération n° DEL\_136\_2020 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 portant sur la signature d'une convention de mise à disposition de services avec MBA,

Vu la délibération n° DEL\_137\_2020 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 portant sur la signature d'une convention avec MBA pour le transfert de maîtrise d'ouvrage permettant la réalisation de travaux de voirie sur la rue de la Grosne,

Vu les tableaux de répartition financière mis à jour à intervenir entre la Ville de MÂCON et MBA, joints en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 27/02/2023,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 21/02/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 13/02/2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux de répartition financière pour les travaux de rénovation de la rue de la Grosne entre la Ville de MÂCON et Mâconnais-Beaujolais Agglomération, tels que joints en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

20 MARS 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire